

## VILLE DE CAP-CHAT

## Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 5 MAI 2021

Conformément aux articles 319 et 320 de la Loi des Cités et Villes, le Conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020, le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat pour l'exercice financier 2021.

Toutefois, si des changements étaient apportés, un avis public en ce sens serait donné à la population.

Ainsi, nous vous informons que la SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal qui devait se tenir à Capucins, le 5 mai 2021, à 20h00, se tiendra à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy au 53 rue Notre-Dame à Cap-Chat afin de répondre aux règles sanitaires mises en place par le gouvernement concernant la COVID-19.

Cap-Chat, le 27 avril 2021

Yves Roy Directeur général et greffier